



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 novembre à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Escale à Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 30/10/2025

Date d'affichage : 30/10/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 27
- présents : 11
- votants : 16

Nombre de voix :

- en exercice : 35
- présents : 17
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 24**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON.

Etaient absents excusés :

Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Francine MISERE, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Catherine ROGNON,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Franck VILLEMAIN a donné pouvoir à Roland MARTIN.

Cédric BÔLE a été élu secrétaire de séance.

Objet : DE2025-16 : Animation des PAEC et réalisation des diagnostics d'exploitation pour la campagne 2026

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des compensations financières de la PAC (cofinancées par l'Etat et l'Europe) pour encourager les agriculteurs à :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- Maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

Concernant la Charte, deux mesures concernent les MAEC :

Axe 1 – Renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger

- Orientation 1.1 – Conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité
 - Mesure phare 1.1.4 – Gérer durablement les ressources en eaux souterraines et superficielles

Axe 3 – Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée

- Orientation 3.2 – Disposer d'une agriculture, d'une gestion forestière et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées
 - Mesure 3.2.1 - Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale

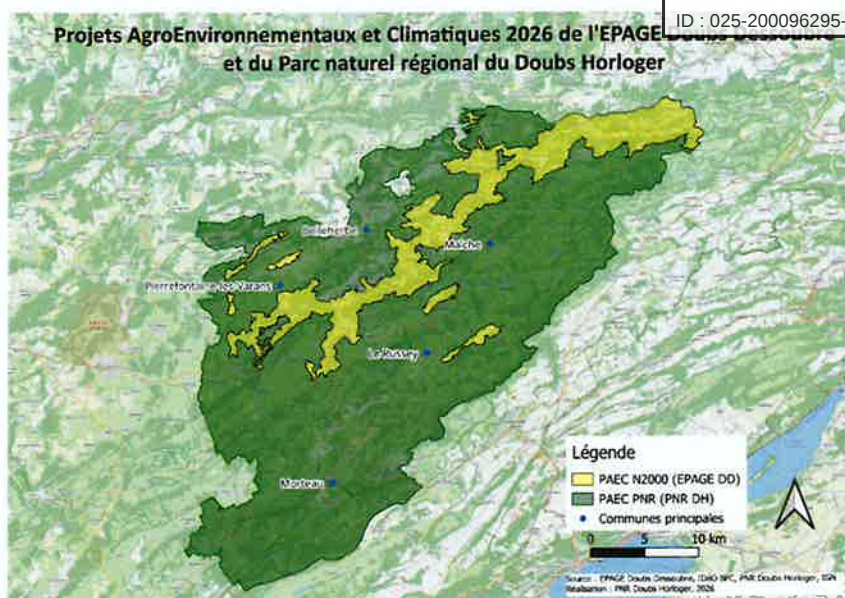
Le territoire du Parc est un zonage prioritaire pour le déploiement des MAEC. Pour que des agriculteurs puissent contractualiser des MAEC, un opérateur de PAEC doit être présent :

Le PNR était opérateur d'un PAEC en 2025 :

- 14 agriculteurs engagés
- 396.73 ha engagés

Pour la PAC 2026, le Parc peut de nouveau être opérateur d'un PAEC :

- Candidature à l'AAP « Animation des PAEC » afin de financer du fonctionnement :
 - Animation : 7000 € maximum (80% des dépenses éligibles maximum)
 - Animation de la concertation pour aboutir au dépôt de PAEC : actions de sensibilisation, délimitation du territoire, construction des mesures et rédaction du projet
 - Animation pour promouvoir les MAEC retenues : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants concernant les MAEC retenues sur le territoire PAEC.
 - Les diagnostics (quand le PAEC sera déposé et effectif) : 500 € max/diagnostic, financé à hauteur de 80%



Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le président à déposer la candidature PAEC du PNR Doubs Horloger en réponse à l'Appel à projets Animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 24	Exprimés (en voix) : 24
- pour : 24	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROUX



Pour le Président et par délégation :

Le Directeur


Yannick NANCY

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 025-200096295-20251106-DE2025_16-DE